



Vous voulez investir dans le vin ? Ces deux intermédiaires pourraient vous aider



Hero Images/Getty Images

Si vous souhaitez investir dans le vin et constituer votre propre cave, il faut respecter certaines règles. Zoom sur deux acteurs qui s'occupent de tout pour vous, et dont les services ont obtenu un agrément de l'AMF.

Qui dit rentrée, dit foires aux vins. Une bonne occasion pour remplir sa cave. Cependant, tout le monde n'ayant pas forcément les connaissances suffisantes pour dénicher les bonnes bouteilles, il peut en réalité s'agir d'une fausse bonne idée pour certains. D'autant que si vous achetez du vin dans une optique d'investissement, il faut bien connaître les règles du jeu. "Le vin est un produit fragile et compliqué à conserver. Ce n'est pas un placement de néophyte", met en garde Angélique de Lancquesaing, co-fondatrice d'iDealwine, qui donne accès à un réseau de 500 propriétés pour acheter du vin en direct ainsi qu'à des ventes aux enchères.

Pour ceux qui voudraient se lancer, voici les principales règles à connaître. Il faut acheter des bouteilles de différents millésimes "pour lisser les risques, car certains prennent plus de temps à se valoriser que d'autres", conseille Dorothee Berny, responsable marketing & communication de U'Wine. De même, il est recommandé de se fournir auprès de différents domaines. Par ailleurs, "cet investissement doit s'inscrire dans la durée", ajoute Thierry Goddet, fondateur de Cavissima. De manière générale, il faut compter 5 à 10 ans avant de



[Visualiser l'article](#)

voir sa cave prendre de la valeur. Mais pour certains millésimes, "il faut être très patient. Celui de 2010, par exemple, a un potentiel de vieillissement de l'ordre de 30 à 40 ans", poursuit Thierry Goddet.

Enfin, c'est une évidence qu'il est bon de rappeler : il faut conserver les bouteilles dans de bonnes conditions (à une bonne température et avec un bon taux d'humidité). Sinon, "le bouchon va sécher et le vin va s'évaporer, ce qui conduira à une décote sur le prix à la revente de la bouteille", détaille Angélique de Lancquesaing.

Pour constituer votre propre cave, la tâche peut donc s'avérer longue et compliquée. Il peut alors être préférable de vous faire accompagner par des acteurs spécialisés. Certains s'occupent de tout pour vous (achat, conservation, livraison ou revente des bouteilles), moyennant des frais de gestion et un ticket d'entrée plus ou moins élevés : on parle alors d'un service de cave "clé en main". D'autres vous laissent plus d'autonomie (vous conservez vos bouteilles dans votre propre cave), tout en vous apportant des conseils et des analyses du marché, comme iDealwine.

Zoom sur les services de cave "clé en main" agréés par l'AMF

Les moins connaisseurs - ou ceux qui n'ont pas de cave à disposition - peuvent privilégier les intermédiaires qui gèrent l'investissement de A à Z. Pour autant, comme pour tout placement atypique, il faut être extrêmement vigilant avant de vous lancer avec ce type d'acteurs. "Il faut bien vérifier que le placement proposé est enregistré sur la liste blanche des offres en biens divers tenue par l'AMF", prévient Claire Castanet, directrice des relations avec les épargnants du gendarme des marchés financiers. Vous pouvez retrouver cette liste en suivant ce lien.

Il faut être d'autant plus prudent que les tentatives d'arnaques se multiplient dans ce domaine. "En 2017, nous avons reçu, via notre plateforme Epargne Info Service, 30 demandes relatives à l'investissement dans le vin, exclusivement des demandes d'information. En 2018, on a recensé 80 demandes sur ce thème, dont un tiers était des réclamations pour nous alerter sur de potentielles arnaques. En 2019, rien qu'au premier semestre, nous en sommes à 130 demandes, dont 40% de réclamations. Nous observons une diversification des arnaques, et le vin fait partie des thématiques en développement", détaille Claire Castanet.

Attention toutefois, "l'enregistrement d'une offre en biens divers auprès de l'AMF ne signifie pas que l'investissement est garanti", poursuit la directrice des relations avec les épargnants à l'AMF. Avant de vous lancer, il faut bien avoir à l'esprit que l'achat de bouteilles de vin à titre de placement "s'inscrit dans une démarche de diversification patrimoniale, mais aussi dans une démarche d'investissement plaisir. Si la valorisation des bouteilles n'est finalement pas bonne, l'investisseur peut tout simplement décider de les boire", signale Dorothee Berny. En fait, il s'agit surtout d'un placement de "passionnés", renchérit Thierry Goddet.

En résumé, il ne faut consacrer qu'une petite partie de votre patrimoine (aux alentours de 5%) à un investissement dans le vin, et la réalisation de plus-values n'est pas assurée. Surtout, faites-vous plaisir !

Si vous souhaitez déléguer l'intégralité de la gestion de votre investissement dans le vin à un spécialiste, voici les 2 intermédiaires dont les services ont obtenu un agrément de l'AMF*.



Cavissima est une société spécialisée dans les vins de garde et les grands crus, qui propose deux types de services. D'un côté, il y a l'offre "grand public" : le client achète les bouteilles de vin sur le site de Cavissima, qu'il confie pour conservation au chai sécurisé de Beaune. La cave en ligne est gérée par un sommelier. Le client peut commander la livraison ou mettre en vente les vins qu'il possède sur Cavissima.com. Avec cette offre, il est possible de commencer avec l'achat d'une bouteille ou d'un magnum, pour quelques dizaines d'euros seulement. Mais, de manière générale, les particuliers investissent entre 500 et 1.000 euros. D'un autre côté, Cavissima propose une offre de placement plus "haut de gamme", à partir de 20.000 euros, avec un stockage à Genève (en zone franche, donc pas de TVA) et une revente *via* des réseaux de professionnels. Pendant la durée de son investissement, le client peut avoir accès à des conseils en ligne, à un classement des vins en primeur, ainsi qu'à une estimation et à un suivi de la valeur de sa cave, quelle que soit l'offre choisie. En termes de coûts, il faut compter entre 0,7% et 1% de frais annuels (stockage, assurance, service fourni), ainsi que 8,4% de commission à la revente des bouteilles.

U'Wine est une maison de négoce basée à Bordeaux. Le particulier définit au préalable son profil d'investisseur et signe ensuite un mandat pour déléguer la gestion à U'Wine. Il s'agit d'une offre plutôt "haut de gamme", avec un ticket d'entrée de 20.000 euros. U'Wine achète pour le compte de son client des bouteilles en primeur. Dans un premier temps, elles sont conservées en barriques dans le domaine pendant 2 ans. Les bouteilles sont ensuite livrées et stockées en Suisse, puis à Bordeaux. Puis, en fonction de la valeur des bouteilles, le particulier peut décider de se les faire livrer pour les consommer ou de les revendre *via* le réseau "Retail" de U'Wine (directement auprès des consommateurs). L'investisseur peut suivre l'évolution de la valorisation de sa cave sur l'application mobile. Il faut compter 2% de frais de gestion annuels et des frais de stockage et de transports de l'ordre de 1 euro par bouteille. U'Wine prélève également des commissions de surperformance en cas de revente.

** La Bergère figure sur la liste blanche de l'AMF mais a arrêté ses activités de démarchage.*